





APPEL URGENT
Janvier 2023

MAROC

-Intervenir avant le 13 février

Monarchie constitutionnelle

 446 550 km²

 37,08 millions

 Rabah

Roi : Mohammed VI

Torture : Oui

Peine capitale pour certaines
infractions !

Le pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture, et signé le statut de la Cour pénale internationale.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles
acatbelgique@gmail.com/
www.acat.be

« *Moi qui suis la lumière, je suis venu dans le monde pour que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres.* »
(Jn 12, 46)

Acharnement contre un journaliste

Deux mois seulement après son arrestation, Rida Benotmane- journaliste et défenseur des droits humains, de l'Association marocaine des droits humains (AMDH)- a été condamné pour avoir exprimé pacifiquement son opinion sur les réseaux sociaux pendant l'été 2021. Lors de son interrogatoire, la police l'a questionné sur deux vidéos YouTube où il montrait que les revendications de la population en matière de justice sociale étaient ignorées. Il alertait sur la possible utilisation du pass vaccinal comme outil de répression. La police lui reprochait aussi un message Facebook de septembre 2021 dans lequel il appelait à manifester contre les atteintes contre les droits humains des forces de sécurité. De nombreux éléments portant sur son arrestation, son procès et sa détention attestent du caractère arbitraire de cette détention. Selon le Comité national de soutien aux prisonniers d'opinion et aux victimes de violations de la liberté d'expression, l'arrestation aurait été effectuée sans base légale et son procès se serait tenu de manière inéquitable (absence du prévenu à plusieurs moments de la procédure, impossibilité pour la défense d'accéder au dossier de l'accusation).

Rida Benotmane a été emprisonné une première fois en 2007 pendant quatre ans pour avoir révélé la localisation du centre secret de détention de Temara, géré par les Direction de Surveillance du Territoire (DST), le service de renseignement intérieur. Ce dernier est réputé pour de graves violations des droits humains commises à l'encontre de détenus interrogés pour participation présumée à des activités de terrorisme. On soupçonne aussi la DST de détentions et interrogatoires pratiqués en dehors du cadre juridique marocain, la DST n'ayant pas la qualité de police judiciaire. Libéré en janvier 2011, au moment du printemps arabe, Rida s'engage dans le mouvement populaire du 20 février, rejoignant plusieurs ONG. En tant que journaliste, il travaille pour le site indépendant d'information *Lakome*. Il devient docteur en droit (Thèse sur les libertés individuelles et le numérique-). En août 2013, il est blessé à la tête lors d'une manifestation. Le médecin ne lui remet pas de certificat médical. Nulle enquête n'est ouverte sur l'agression.

Aujourd'hui les conditions de détention du journaliste sont extrêmement difficiles: détenu à l'isolement à la prison El Arjat dans une cellule minuscule froide et

humide, il ne peut recevoir de visites de sa famille qu'une fois tous les quinze jours, à travers une vitre. Il peut téléphoner une seule fois par semaine 15 minutes et n'a accès à une douche qu'une fois par semaine. On lui permet de sortir une heure 30 par jour dans un petit espace ouvert. Rappel : strictement encadré par les Règles Mandela, l'isolement ne doit être utilisé qu'en dernier ressort, et ce, pour 15 jours max. À durée indéterminée l'isolement devient assimilable à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, voire à de la torture.

Contexte

L'arrestation et la détention de Rida interviennent dans un contexte de répression politique. Le 21 novembre 2022 l'avocat Mohamed Ziane- ancien bâtonnier du barreau de Rabat, ex ministre des Droits de l'homme, connu pour ses déclarations critiques sur les services de renseignement marocains- a été incarcéré et condamné en appel à trois ans de prison ferme. Autre défenseure des droits humains, Saida El-Alami a écopé en septembre 2022 de trois ans de prison pour avoir dénoncé les mauvais traitements qu'elle avait subis.

Après un semblant d'ouverture à la suite du mouvement du 20 février 2011, un tour de vis sécuritaire s'est opéré avec la répression des mouvements populaires du Rif en 2016 et de Jerrada en 2017-2018. Ces mouvements appelaient à davantage de justice sociale. Les médias indépendants sont muselés. En revanche, la presse acquise au pouvoir -Chouf TV, *Barlamane* ou *Le 360-*, mène des campagnes agressives de dénigrement et de diffamation envers défenseurs des droits humains, opposants politiques ou militants pro-démocratie. Depuis 2018-2019 le régime marocain cible les journalistes indépendants, comme Omar Radi et Souleyman Raïssouni. Il les inculpe dans des affaires de mœurs : une stratégie couramment utilisée pour décrédibiliser les opposants et défenseurs des droits. Dans d'autres cas, on invoque contre eux des scandales financiers, comme contre Maati Monjib, figure majeure dans le combat pour la démocratie au Maroc. Nombre de militants, blogueurs et défenseurs des droits humains sont poursuivis et emprisonnés pour des motifs fallacieux : atteinte au Roi, outrage à des corps constitués, diffusion et propagande de fausses allégations...

(ACAT France)

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre .Affranchir à 2,46€ pour l'international.